Règlement Réseau Patrimmoviager

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 3
2. DEFINITION DU RÉSEAU PATRIMMOVIAGER 3
3. OBJECTIF DU RESEAU PATRIMMOVIAGER 3
4. LE COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU RÉSEAU 3
5. LES CONDITIONS D'ACCES AU RÉSEAU 4
6. DROITS ET OBLIGATIONS DU MEMBRE DU RÉSEAU PATRIMMOVIAGER 5
7. LES CONDITIONS D'EXCLUSION ET SES CONSEQUENCES 5
8. LA PROCEDURE D'INTEGRATION OU D'EXCLUSION DU RÉSEAU 5
9. CHARTE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOMOGIE 6

1. PREAMBULE

Le présent règlement a pour vocation de décrire tous les éléments afférents au Réseau PATRIMMOVIAGER. Il traite donc les points suivants :

- Définition du Réseau
- Objectifs du Réseau
- Le Comité de pilotage et suivi du Réseau
- Les conditions d'éligibilité au Réseau
- Les droits et obligations des membres du Réseau
- Les conditions d'exclusion du Réseau et ses conséquences
- La procédure d'intégration et d'exclusion du Réseau
- La Charte d'Ethique et de Déontologie
- Le plan de continuité d'activité

2. DEFINITION DU RÉSEAU PATRIMMOVIAGER

Le Réseau PATRIMMOVIAGER regroupe des professionnels de la gestion du patrimoine désireux d'assurer la continuité de leur activité en cas de force majeure (maladie ou décès) et animés par la même philosophie : « grandir ensemble » (monter en compétence) par l'entraide et la collaboration. Il offre un service de formation, d'information, des outils de communication, un annuaire professionnel et des partenariats avec des conseils juridiques et/ou financiers pour faciliter la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA).

3. OBJECTIF DU RESEAU PATRIMMOVIAGER

Le réseau PATRIMMOVIAGER a pour objectifs :

⇨ De rassembler des professionnels des métiers de la gestion de Patrimoine souhaitant « grandir ensemble » et assurer un plan de continuité d'activité ;
⇨ De se former pour monter en compétence ;
⇨ De mettre au service de chacun les connaissances des uns et des autres dans un intérêt mutuel et pour le bien des clients ;
⇨ De fédérer ces mêmes professionnels autour de valeurs et de principes déontologiques communs.

4. LE COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU RÉSEAU

Le comité de Pilotage et de Suivi (CPS) est composé de 4 membres nommés par la Présidente de la société PATRIMMOVIAGER et la présidente elle-même.

Rôle et missions du Comité de Pilotage et de Suivi

Le CPS est l'instance logée au sein de PATRIMMOVIAGER qui a le pouvoir d'intégrer les nouveaux adhérents et exclure du réseau les membres qui n'auraient pas respecté les engagements auxquels ils ont adhéré à travers le présent Règlement et la Charte d'Ethique et de Déontologie qui en découle. Il a aussi pour mission de désigner un « CGP relai » pour assurer la continuité d'activité d'un CGP membre du réseau en cas de non désignation dans sa **fiche de déclaration ou par mandat à effet posthume**, d'un CGP nominativement, d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine, d'un groupement de CGP ou d'une chambre.

Les principales missions du CPS

- ⇨ Veiller aux respects des conditions d'intégration au Réseau ;
- ⇨ Débattre de la nécessité d'exclure l'un de ses membres après avoir réuni des preuves tangibles sur les manquements justifiant ce retrait ;
- ⇨ Acter auprès du membre concerné de son exclusion ;
- ⇨ Proposer des évolutions sur les conditions d'exclusion, des évolutions sur des éléments du présent Règlement et/ou de la Charte d'Ethique et de Déontologie

Organisation/Fonctionnement du CPS

Le CPS se réunit au moins une fois par semestre, et autant de fois qu'il est nécessaire pour instruire les demandes d'exclusion.

Les réunions du Comité peuvent se faire en « présentiel » et/ou à distance.

Le comité se réunit à la demande de l'un de ses membres, formulée auprès de la Présidente de PATRIMMOVIAGER. Cette dernière se charge de l'organisation et de l'ordre du jour de la réunion en concertation avec les membres du Comité.

La présence d'au moins 3 membres du comité est obligatoire pour qu'il puisse valablement se réunir.

Un compte rendu précis et exhaustif des échanges de chaque réunion est rédigé et adressé sous huitaine aux participants et à PATRIMMOVIAGER.

Modalités de prise de décisions (exclusion)

Le CPS œuvre à la recherche du consensus dans ses prises de décisions concernant l'exclusion de membres. A défaut, les décisions sont prises par vote à la majorité des voix des membres présents.

5. LES CONDITIONS D'ACCES AU RÉSEAU

Le Conseiller qui souhaite intégrer le réseau, doit :

- ⇨ Signer et adhérer au présent Règlement et à la Charte d'Ethique et de Déontologie incluse
- ⇨ Être à jour de toutes les assurances et adhésions obligatoires pour exercer les métiers de la gestion de patrimoine.

La fiche de déclaration

Cette fiche est un document déclaratif dans lequel le nouvel Adhérent doit préciser le nom des Sociétés avec lesquelles il collabore dans le cadre d'activités touchant les métiers de la gestion de Patrimoine. **Il précise par ailleurs, la nature des produits qu'il commercialise et le choix du ou des conseillers qui assureront le suivi de ses clients dans le cadre du plan de continuité d'activité. En cas de non désignation d'un CGP nominativement, d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine, d'un groupement de CGP ou d'une chambre, l'adhérent accepte la désignation d'un « CGP relai » par le comité de Pilotage et de Suivi du Réseau PATRIMMOVIAGER pour assurer la continuité de son activité.**

Le déclarant s'engage à porter à la connaissance du Comité tout élément nouveau sur sa situation professionnelle et ses liens avec d'autres structures commerciales.

6. DROITS ET OBLIGATIONS DU MEMBRE DU RÉSEAU PATRIMMOVIAGER

Le membre du Réseau PATRIMMOVIAGER s'engage à respecter toutes les dispositions énoncées dans le cadre duprésent Règlement et notamment au chapitre 09 « Charte d'Ethique et de Déontologie ».

7. LES CONDITIONS D'EXCLUSION ET SES CONSEQUENCES

Les conditions d'exclusion du Réseau PATRIMMOVIAGER

L'exclusion du Réseau PATRIMMOVIAGER est la conséquence du non-respect :

- ⇨ Des termes et des principes édictés par la Charte d'Ethique et de Déontologie
- ⇨ Des règles d'utilisation du nom et de la marque PATRIMMOVIAGER, et sa Charte graphique

Les conséquences de l'exclusion du Réseau PATRIMMOVIAGER

L'exclusion du Réseau PATRIMMOVIAGER entraine :

- ⇨ L'interdiction d'utiliser les outils du réseau PATRIMMOVIAGER ;
- ⇨ L'interdiction de participer aux échanges des membres sur le groupe WhatsApp dédié ;
- ⇨ L'impossibilité de bénéficier du plan de continuité d'activité ;
- ⇨ L'interdiction d'accéder aux manifestations et aux événements de PATRIMMOVIAGER

8. LA PROCEDURE D'INTEGRATION OU D'EXCLUSION DU RÉSEAU

Seul le CPS est autorisé à intégrer ou à exclure un membre du Réseau PATRIMMOVIAGER.

La décision d'intégration ou de d'exclusion est stipulée par écrit au Conseiller concerné.

9. CHARTE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOMOGIE

La présente charte s'applique à tous les adhérents du Réseau PATRIMMOVIAGER. C'est un contrat moral qui engage son signataire de façon forte et permanente.

Cette Charte a pour objet de fédérer les membres du Réseau PATRIMMOVIAGER autour de valeurs fondamentales communes représentées par la compétence professionnelle, le respect de la réglementation, la loyauté, le respect d'autrui, la morale, l'entraide, la qualité du service afin d'offrir à leurs clients et à leurs partenaires, les meilleures garanties de sérieux, de professionnalisme et d'harmonie entre les personnes.

Chaque membre du Réseau adhère à cette charte et s'engage à la respecter et à la faire respecter.

Tout manquement aux valeurs et aux principes définis par la présente charte peut l'exclusion du Réseau PATRIMMOVIAGER.

Charte éthique et de déontologie du réseau PATRIMMOVIAGER

1- Conformité à la loi

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent à conduire leurs activités en conformité avec l'ensemble des lois, réglementations et normes en vigueur selon le ou les statuts de leur profession.

2- Confidentialité

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent à respecter les données personnelles de leurs collaborateurs, clients, et autres partenaires.
Conscients de la valeur de ces informations, les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent ainsi à garantir la sécurité et la confidentialité dans l'usage et la conservation des données collectées dans le cadre de leurs activités.

3- Intégrité

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent à faire preuve, et ce en toute circonstance, de la plus haute intégrité et équité à l'égard de leurs clients.
Cette démarche s'inscrit dans la construction d'une relation ayant pour perspective un développement durable avec nos clients ainsi que nos partenaires.

4- Indépendance de jugement

Dans le cadre de leurs activités, les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent à conseiller leurs clients en toute impartialité, ne laissant à aucun moment des partis pris, conflits d'intérêts, ou influences indues primer sur leur jugement professionnel.

5- Transparence

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER entretiennent avec toutes les parties prenantes des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité. Le réseau PATRIMMOVIAGER promeut ainsi la transparence et insiste sur l'importance de la communication afin de minimiser tout risque d'ambiguïté.

6- Expertise

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent à fournir des prestations de qualité, en s'appuyant sur un savoir théorique et pratique important. Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER acceptent uniquement des missions qu'ils peuvent réaliser dans le respect des normes de qualité de leur cabinet et dans le cadre de leurs capacités d'intervention.

7- Conflit d'intérêt

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER sont particulièrement attentifs à éviter les situations de conflits d'intérêt personnel.
Ainsi, les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent à signaler sans délai les situations où leurs intérêts privés seraient de nature à empêcher ou influencer l'exercice indépendant et impartial de leurs fonctions au sein de leur cabinet.

8- Loyauté

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER croient en une concurrence saine et loyale, fondée sur le respect mutuel, et s'appuient résolument sur le principe d'un marché libre et concurrentiel.

9 - Solidarité

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER croient à la mutualisation des ressources (informations, connaissances, compétences et outils) aussi ils s'engagent à s'entraider selon leur niveau d'expertise pour grandir ensemble en utilisant les espaces dédiés (intranet, groupe WhatsApp, etc) et à partager dans la mesure du possible des outils informatiques (partage de licence et/ou négociation de tarif groupe). Ils s'engagent aussi à assurer la continuité d'activité et respecter l'appartenance de la clientèle du ou des cabinets du réseau avec lesquels ils ont signé une convention de suivi de clientèle ou mandat à effet posthume.

10- Amélioration continue

Les conseillers du réseau PATRIMMOVIAGER s'engagent à l'amélioration permanente de la qualité dans les services et solutions apportés à leurs clients.
Cela passe par une veille permanente sur les produits financiers et outils de préconisations, ainsi qu'une obligation de formation continue.